

Conseil d'administration Séance du 6 juillet 2026

Délibération CA n° 2026-11

Modification du Programme d'intervention 2026-2030

Dispositions applicables aux actions contribuant directement à la préservation de la biodiversité opérées
par les fédérations des chasseurs (dispositif d'intervention 5.10)

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAUT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 entre l'Etat et l'Office français de la biodiversité, signé le 12 décembre 2025 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n°2026-03 du 12 mars 2026 du Conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le vote en ligne organisé du 9 au 16 juillet 2026, dans le cadre du 7ème alinéa de l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration,
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'OFB ;

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

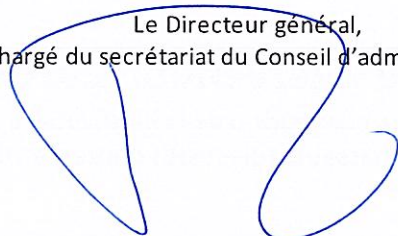
ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve la modification du dispositif d'intervention 5.10 « Soutien aux actions contribuant directement à la préservation de la biodiversité opérées par les fédérations des chasseurs » du Programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

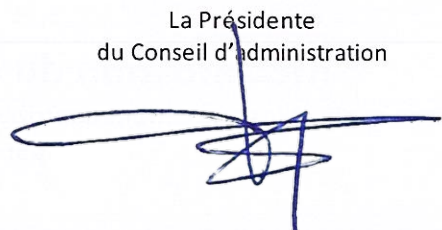
Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la 3ème vague de la saison cynégétique 2026-2027.

Le Directeur général,
chargé du secrétariat du Conseil d'administration

A large, stylized blue ink signature of Olivier Thibault, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Olivier THIBAUT

La Présidente
du Conseil d'administration

A blue ink signature of Sylvie Gustave DIT DUFLO, featuring a complex, multi-looped design with a prominent horizontal stroke.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO